**INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE**

**IC – Recrutement d’un consultant international en charge de l’évaluation du «Programme d’appui à la mise en convergence territorial et l’engagement pour le développement humain au Burundi, PACTE ».**

**Lieu de la mission:** A Bujumbura + missions sur terrain (voir TDR)

**Durée de la mission:** Consultant International – **30** jours calendaires prestés pour remise du livrable final requis.

**Description** : Evaluation à mi-parcours du «Programme d’appui à la mise en convergence territorial et l’engament pour le Développement Humain au Burundi » PACTE

**Nom du projet:** «Programme d’appui à la mise en convergence territorial et l’engament pour le Développement Humain au Burundi, PACTE»

1. **Contexte et Justification de la mission d’évaluation**

Le Gouvernement du Burundi s’est engagé dans un processus participatif d’élaboration de documents de planification pour le développement. Une vision nationale ‘Burundi 2025’ a été adoptée vers la fin 2010, et le Gouvernement a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) en 2012. A cet effet, le Système des Nations Unies en général et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Burundi en particulier se sont respectivement alignés aux résultats du CSLPII à travers l’UNDAF et le Country Programme Document (CPD). C’est dans ce contexte que le Gouvernement du Burundi et le PNUD ont proposé le Programme Cadre d’Appui à la mise en Convergence Territoriale et l’Engagement pour le développement humain (PACTE) pour le développement humain, qui vise à établir les fondements de la transition du relèvement communautaire vers le développement local durable qui puisse conduire à la croissance économique, à l’égalité sociale, à la construction/consolidation de la paix et à la protection de l’environnement à l’échelon local.

Le PACTE a été approuvé en juillet 2014 et un cadre stratégique des résultats allant d’août 2014 à décembre 2016 a été élaboré pour définir ses effets et ses produits escomptés. Les effets du PACTE sont (1) Appui à l’amélioration de la qualité de vie de la population au niveau local à travers la participation active des citoyens dans les affaires des institutions locales (2) améliorer la qualité des services publiques au niveau des communes et des Provinces ainsi que développer des stratégies de développement économique au niveau local pour la création d’emploi et la réduction des conflits. Les produits escomptés sont (a) Maisons de Développent et la Paix (MDP) sont mises en place, des point focaux pour l’appui à la maîtrise d’ouvrage communales au niveau local sont institutionnalisés (b) Capacités des Comités Communales (CCDC) et Provinciaux de Développement (CPD) renforcées (c) Élaboration des plans stratégiques des Provinces pilotes y compris les lignes directrices pour la coopération internationale (d) Evaluation des bonnes expériences associatives et des PME de la dernière phase du 3x6 (e) Comité National de Bonne gouvernance (CNBG) créé et capacités des cadres nationaux renforcés (f) Des projets stratégiques de développement d’amélioration des conditions de vie de la population des Provinces ciblés sont lancés (gouvernance DEL, sociaux, environnementaux) (g) Mise en place d’une stratégie de DEL au niveau provincial-local en appui à la stratégie national du DEL (h) Mobilisation des expériences de développement des services territoriaux de la coopération décentralisée, sud-sud et triangulaire (i) Evaluation de la démarche territoriale ainsi que des initiatives stratégiques du territoire (j) Diffusion, scaling-up, provincial national-international.

En effet, la première phase du programme PACTE (2014/2016) visé à accélérer le processus de décentralisation et à mettre en place la stratégie de développement économique au niveau local. Le but du PACTE était de lutter contre la pauvreté à travers des institutions locales plus fortes, et des citoyens mieux informés sur les possibilités offertes par l’administration locale en termes de services sociaux et de développement économique.

Pour ce faire, L’approche stratégique proposée est le P6, composée des 3 phases du relèvement communautaire: Pluralité, Participation et Production, et 3 phases vers le développement local durable: Pacte Territorial, Partenariat et Politique publique. En outre, le PACTE a adopté une approche basée sur le principe « do no harm » dans le but de garantir l’inclusion sociale dans les zones d’intervention du projet et le respect des droits humains des bénéficiaires du projet.

La période de mise en œuvre du Projet va de 2014 à 2016 et les provinces pilotes sont Makamba, Rumonge et Bujumbura Rural. Toutefois, à cause de la crise au Burundi, le PACTE a été mis en œuvre pendant un an et demi, avec une mise en œuvre timide dans la province de Bujumbura Rural. Le projet est mis en œuvre selon la modalité d’exécution Direct (DIM). Dans la mise en œuvre de ces activités, le PNUD a travaillé en étroite collaboration et en partenariat avec les acteurs principaux de développement local (tel que cités auparavant) qui appuient la Stratégie Nationale de décentralisation, en particulier l’ancien Groupe d’appui à la décentralisation, la Coopération Technique Belge (CTB), le Programme Gutwara Neza de l’Union Européenne, la coopération Suisse, l’UNICEF ainsi que la Coopération allemande (GIZ). Le PNUD Burundi a compté aussi avec l’appui de l’Initiative ART du PNUD Bruxelles en ce qui concerne la mise en application de l’approche territorial de développement.

Il est stipulé dans le document du projet PACTE que le PNUD effectuera une évaluation externe à mi-parcours sur une base conjointe avec le Ministère de Développement Communal. En outre, cette évaluation trouve son fondement dans le respect de la conformité de la politique d’évaluation et des exigences en matière de planification du PNUD.

Les leçons apprises, les conclusions et les recommandations de cette évaluation devront contribuer substantiellement à l’analyse diagnostic du contexte actuel aboutissant à de propositions pertinentes et novatrices pour la réorientation stratégique du PACTE pour sa phase d’extension (du janvier 2017 à décembre 2019).

1. **Objectifs de la mission**

En vue d’apprécier les résultats atteints, à travers une analyse de la pertinence, l’efficacité, l’efficience, les effets/impacts et la durabilité, au cours de cette phase du projet 2014 à décembre 2016 « PACTE» le PNUD a décidé, d’organiser cette évaluation.

Pour ce faire, sous la supervision de l’unité Suivi-Evaluation du Bureau du PNUD (M&E) et collaboration la responsable de l’unité Développement Durable et Création d’Emploi le Consultant devra :

* Evaluer dans quelle mesure le projet a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes des populations bénéficiaires identifiés pendant la phase de conception et déterminer si les besoins à l’origine du projet ont été satisfaits ou s’ils existent toujours. L'évaluation cherchera aussi à savoir si le projet est la meilleure solution pour relever les défis dans le contexte actuel et surtout de donner des éléments stratégiques à considérer dans la nouvelle phase ;
* Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue sa cohérence et articulation avec les priorités provinciales et nationales ;
* Mesurer dans quelles conditions le projet a obtenu les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les autres participants, qu'il s'agisse d'individus, des communautés, d'institutions ou autre ;
* Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques :
* Fournir les informations nécessaires pour la planification et les décisions futures tout en donnant les orientations sur la nécessité ou non de poursuivre l’action ;
* Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont-ils en adéquation avec les problèmes posés ;
* Juger la perception qu’ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,) sur les activités du projet ;
* Apprécier les chances de survie des actions, la capacité à se poursuivre lorsque l’appui aura cessé et d’appropriation nationale ;
* Formuler des recommandations pour améliorer la conception et la mise en œuvre de la prochaine phase du PACTE.

**En cas de mission de terrain :**

Le consultant devra prévoir dans son offre les frais nécessaire à la réalisation d’une mission de terrain à : Rumonge, Makamba et Bujumbura Rural pour une durée n’excédant pas 9 jours.

1. **Résultats attendus de la mission**

Au terme de mission du consultant, les résultats attendus sont :

Tous les rapports de l’évaluation sont disponibles ;

Toutes les données et les informations sur le processus d’évaluation sont disponibles.

1. **Questions de l’évaluation**

L’évaluation portera sur tous les aspects du projet durant sa mise en œuvre de 2014 à août 2017. L’évaluation couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats du projet, dans ses provinces d’intervention.

Dans la conduite de cette évaluation, l’équipe d’évaluation devra examiner la performance globale du projet en répondant, notamment aux questions suivantes :

1. **Pertinence du projet et des résultats**
* Le projet était-il pertinent dans le contexte de la République du Burundi ?
* Quelle est la pertinence et comment les acteurs principaux s’alignent-ils au Document de Programme original ?
* Chaque produit escompté répondait-il à des besoins faisant partie des priorités nationales ? Etaient-ils spécifiques pour répondre aux problèmes identifiés ?
* Quelle est la pertinence du projet par rapport au contexte du moment de l’élaboration du projet ainsi qu’au mandat du PNUD ?
* Les moyens mis en œuvre ont-ils été à la hauteur des besoins identifiés ?
* Le choix des partenaires institutionnels a-t- il été rationnel et pertinent ?
* L’approche choisie et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont-ils été pertinents ? Quelle est la pertinence de la composition de l’équipe du projet ?
* L’équilibre entre les volets du projet a-t-il été pertinent face aux enjeux ? L’opérationnalité du cadre logique, compte tenu du temps et des ressources disponibles, a-t-elle été pertinente ?
* L’aspect genre dans l’identification des bénéficiaires est-il respecté ?
1. **Efficacité du projet**
* Quelle est la performance globale du projet dans la réalisation des produits et effets attendus ?
* Dans quelle mesure les principaux produits et activités du projet ont été réalisés ? quels facteurs ont favorisé ou atténué, voire empêché leur réalisation ?
* Les stratégies et les outils (y compris le M&E) utilisés étaient-ils efficaces dans la mise en œuvre du projet ?
* Des partenariats techniques et des synergies ont-ils été établis et ont-ils favorisés la réalisation des produits et l’atteinte des effets ?
* Quel est le degré de réalisation des objectifs du projet à travers un bilan de toutes les activités en liaison avec les résultats attendus ?
* Les mécanismes de pilotage et de suivi des activités mis en place ont-ils fonctionné de manière à permettre une coordination efficace ? Dans quelle mesure le PNUD a pu établir des partenariats solides dans la mise en œuvre des activités ?
* La transition entre la première phase du programme et la nouvelle phase 2017-2019, a-t-elle été effectuée de manière à garantir l’atteinte des résultats escomptés ?
* Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l’exécution du projet et comment ont-ils influé sur le résultat final ?
* Quelle a été le niveau de collaboration entre l’équipe du projet et les Ministère et Institutions nationales et locales concernés par le projet ?
1. **Efficience des résultats**
* Les activités étaient-elles réalisées de manière efficiente ? Le processus d'obtenir des résultats étai-il efficace ?
* La stratégie utilisée pour réaliser chaque produit était-elle la plus appropriée au regard des ressources disponibles ?
* Les ressources mises à la disposition du projet sont-elles à la hauteur des attentes pour permettre la réalisation des produits et atteindre les effets tels que ambitionnés ? Sont-elles consacrées de façon proportionnée à la réalisation des activités par rapport au coût global du projet ?
* Les résultats réels ou attendus (outputs et outcomes) justifient-ils les ressources engagées ?
* Y avait-il d’autres voies et moyens plus efficients de fournir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?
* Les structures de gestion et de redevabilité du projet étaient-elles efficientes ?
1. **Durabilité, appropriation nationale et pérennisation des actions**
* Le projet a réussi à respecter les principes clés du développement notamment l'appropriation nationale, et assurer la durabilité des résultats ?
* De quelle manière et à quel niveau les acteurs nationaux ont-ils été associés à la définition et à la mise en œuvre du projet ?
* Le projet permet-il aux autorités politiques, administratives et communales d’acquérir les capacités nécessaires pour initier et piloter des projets d’appui à la décentralisation et en mobiliser les ressources externes et internes ?
* Quelle est la portée de la durabilité des résultats obtenus tant en renforcement des capacités humaines et techniques qu’en matière décentralisation et développement local ?
* Les mécanismes de pérennisation des résultats du projet ont-ils été mis en place ? Sont-ils fonctionnels ?
* Quelles sont les facteurs qui pourraient favoriser ou non la durabilité des résultats atteints ?
* Quelles sont les recommandations pour les interventions similaires dans la nouvelle phase ?
1. **Impact du projet**
* Quels sont les changements induits par le projet sur le processus de décentralisation et développement local au niveau de l’administration territorial au Burundi ?
* Quel est l'impact global du Projet sur le développement local au Burundi ?
1. **Méthodologie de l’évaluation**

Une méthodologie plus spécifique d’évaluation ainsi qu’un plan de travail (y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation) seront présentés par le consultant. La méthodologie proposée devra s’appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d’établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :

* De la revue documentaire en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, Documents de Programme, plans de travail annuels, rapports d’activités, accords, notes conceptuelles, rapports d’évaluations précédentes, etc…
* Des entretiens structurées ou semi-structurées, les focus groupes avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires, les bailleurs des fonds, le Ministère de Développement Communal, les partenaires d’exécution (FONIC, FMCR, CNFAL, ABELO, l’UNCDF), le groupe d’appui à la décentralisation (Coopération Suisse, GIZ, l’UNICEF, la CTB), les communes et provinces concernées de Makamba, (OSC impliquées dans la mise en œuvre du projet et autres.) etc
* Des visites de terrain dans les zones d’intervention.

Le consultant sera libre de proposer tout autre outil ou approche pertinente dans la réalisation de cette évaluation. Il sera libre aussi de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat. Le PNUD-Burundi devra dans la mesure du possible lui faciliter la prise de contact avec les parties prenantes identifiées.

1. **Livrables et date de leur remise.**

Les principaux produits attendus du Consultant sont :

**Produit 1**: **Un rapport initial d’évaluation**. Un rapport initial doit être préparé par le consultant international avant d’entrer dans l’exercice de collection de données d’évaluation à part entière. Il doit détailler la compréhension du consultant par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations. (*Une réunion de briefing sera organisée avec toutes les parties prenantes au projet 3**jours après le démarrage de la mission)*

**Produit 2** : **Un *draft* du rapport d'évaluation**, 4 jours après la réunion de débriefing, en français et ne comptant pas plus de 30.000 (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de 4 jours pour réagir au rapport provisoire et faire des commentaires, et observations. Voir annexe 7 au <http://web.undp.org/evaluation/handbook/documents/english/pme-handbook.pdf> pour le modèle du Rapport de rapport d’évaluation

**Produit 3**: **Un rapport final d’évaluation**, ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français. 3 jours après réceptions des observations.

**Produit 4 : Une présentation Power Point**, des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet.1 jours

**Produit 5**. **Une version anglaise du rapport synthèse de l’évaluation**. 4 jours après la présentation du rapport final.

Le consultant International produira un rapport final d’évaluation comptant au maximum 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français et en anglais qui permettra de faire le bilan du projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

1. **Critères de qualité**
* Une bonne compréhension de la mission
* Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
* Délais et qualité de production des livrables

– validation du rapport de la mission par le PNUD.

**Date de remise des livrables**:

* Rapport initial de l’évaluation : Première semaine de la mission
* *Draft* du Rapport de l’évaluation : 25 jours après le début de la mission
* Rapport final : 10 jours après la fin de la mission
* Présentation PowerPoint des principales conclusions et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet au cours d’un atelier : 10 jours après la fin de la mission
* version anglaise du rapport synthèse de l’évaluation : 10 jours après la fin de la mission
1. **Qualifications**

**Qualification académique :**

* Diplôme universitaire supérieur du niveau de maîtrise en Gestion des programmes ou tout autre domaine équivalent, complété par une formation avancée dans l’évaluation des projets de développement.

**Expérience professionnelle :**

* Expérience minimale de 6 ans dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations de projets et de programmes au niveau international dans un contexte de développement et/ou post conflit ;
* Expérience avérée en matière d'évaluation des appuis en matière de développement local, ainsi que des questions liées à la décentralisation, le développement économique locale et le développement communautaire ;
* Une vaste expérience dans l’utilisation de méthodologies innovatrices, celles basées sur les résultats en particulier et l’évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l’absence d’évidences / de données empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
* Maîtrise des thèmes transversaux tels que la prise en compte du genre dans les projets / programmes.
* Familiarité avec le Système des Nations Unies serait un atout.

**Compétences et aptitudes:**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe;
* Excellente communication orale et écrite en français et en anglais
* Excellent leadership et compétences managériales
* Très motivé avec une habilité à travailler avec un minimum de supervision;
* Maitrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais;
* Bonne maitrise des outils informatiques.
* Connaissance de l’Afrique en général et du Burundi en particulier serait un atout ;
* Excellentes capacités de facilitation avec l’utilisation de certaines méthodes participatives.
1. **Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les dossiers de soumission devront comprendre les éléments ci-après :

**Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
* Offre technique développée - approche méthodologique et organisation de la mission envisagée ;
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;
* Formulaire P11 dûment rempli et signé du consultant International.

**Une proposition financière**

* La proposition financière complète doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum) et libellée en USD ou toute autre monnaie convertible. Tous les couts liés à cette mission seront considérés par le consultant, le PNUD ne prendra pas de frais additionnels en charge.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent spécifier dans cette ventilation budgétaire **TOUS** les frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain, communication, location véhicule, carburant, etc. si cela fait partie du terme de références ) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique. Le PNUD ne prendra en charge aucun frais supplémentaires.

Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes sur terrain pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU. Le PNUD se réserve le droit de négocier l’offre retenue dans les limites budgétaires et dans le cadre de référence.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue par écrit entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les candidats consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme:

* + En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
	+ Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

**Grille Evaluation :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Max. Point/ 100** |
| * Diplôme de niveau Maîtrise au moins dans une discipline liée à l’objet de la consultance
 | Critère exclusif |
| * Jouir d’une expérience pertinente d’au moins 6 ans dans l’évaluation des projets.
* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 6 ans dans plusieurs secteurs techniques pertinents à savoir : développement territorial, la Gouvernance locale/participative, domaines similaires ;
 | / 25 |
| * Avoir déjà effectué au moins 4 missions d’évaluation des projets dans le domaine de l’état de droit ou projets similaires.
 |  / 35 |
| * Avoir une expérience dans la production et /ou la traduction des rapports en anglais.
 | /10 |
| * Avoir une compréhension avérée de l’intégration de la dimension genre dans l’évaluation des projets.
 | / 10 |
| * Présentation de la compréhension de la mission, de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagée – Inclus les journées maximales de missions de terrain.
 | /20 |

|  |  |
| --- | --- |
| Préparés par : Eta Kelvin, Chef de projet  |  Le ………/04/2017 |
| Revus par Pascal MUKANYA, Unité Suivi- Evaluation  |  Le ………/04/2017 |
| Approuvés par : Marie Ange KIGEME, Chef d’Unité DDCE |  Le ………/04/2017 |
| Autorisés par Adama SOKO, Directeur Pays, a.i |  Le ………/04/2017 |